

Rapport d'évaluation

Plan d'action LE DOMAINE CANIN



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise LE DOMAINE CANIN dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

LE DOMAINE CANIN			
Date d'adhésion au programme	07/04/2023	Date d'engagement dans le programme	07/07/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	03/10/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique Aéroport pôle Caraïbes, Les Abymes 97139, Guadeloupe

Secteurs d'activité Le Domaine Canin est un centre d'éducation canine proposant notamment des formations aux métiers de la sécurité, de la prévention et de l'animal domestique. C'est également un service de ramassage et de mise en fourrière pour animaux errants, dangereux ou nuisibles et nouvellement un service contre les espèces terrestres exotiques envahissantes.

Depuis sa création en 1998, le Domaine Canin n'a cessé de diversifier ses domaines d'activité. Aujourd'hui, l'entreprise regroupe quatre principaux pôles d'action :

- Un service de ramassage et de mise en fourrière pour animaux errants, dangereux ou nuisibles permettant de protéger la faune et assurer la sécurité des populations ;
- Un service de lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres pour protéger la biodiversité de notre île ;
- Un service d'hébergement canine spécialisé dans la prise en charge de chiens pour une durée déterminée à travers lequel elle lutte contre les abandons d'animaux domestiques ;
- Un centre d'éducation canine sur des terrains adaptés et à destination des particuliers afin de sensibiliser les populations au bien-être animal ;
- Un centre de formation aux métiers de la sécurité, mais aussi de l'animal domestique répondant à une demande constante du secteur de la sécurité.

Chiffre d'affaires 914 000€ en 2021 (derniers chiffres disponibles)

Nombre d'employés Environ 20

Site web de l'entreprise <https://www.domaine-canin.com/pro/>

I.1 Engagements préexistants

La préservation de la biodiversité et la lutte contre l'impact de l'Homme sur l'environnement sont au cœur du déploiement des missions du Domaine Canin depuis sa création. Les objectifs de l'entreprise sont à la fois de changer les rapports qu'entretiennent les populations des DROM avec les animaux domestique en les sensibilisant au bien-être animal et de lutter contre les dégâts causés par l'importation d'espèces nuisibles sur l'écosystème Antillo-Guyanais. C'est dans cette optique que le Domaine Canin développe, dans sa structure Fourrière de l'Alliance, depuis 2022, le projet Iguana visant à utiliser les capacités des chiens de recherche en olfaction pour détecter la présence des œufs d'iguanes communs afin d'empêcher la prolifération de cette espèce déclarée EEE (espèce exotique envahissante) en Guadeloupe.

Le Domaine Canin s'engage à diminuer son impact environnemental en accordant une place privilégiée au développement durable dans le quotidien de l'entreprise. De ce fait, après la réalisation d'une étude d'impact, une fosse septique écologique a notamment été construite au niveau des chenils de l'entreprise afin de permettre un traitement et une filtration plus responsable des eaux de rejet du chenil.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Afin de diminuer au mieux son impact environnemental, le Domaine Canin doit faire face à trois enjeux principaux. L'entreprise doit :

- 1) Changer ses systèmes d'approvisionnement en électricité et en carburant actuels (localisés en amont sur la chaîne de valeur) ;
- 2) Sensibiliser ses employés à la consommation électrique ;
- 3) Diminuer sa consommation d'eau en investissant dans un système de recyclage d'eau viable (In situ).
- 4) Diminuer sa consommation d'énergies fossiles en investissant dans des véhicules électriques et dans des panneaux photovoltaïques ;
- 5) Installer un système de tri sélectif et instaurer de bonne pratique dans ces achats, et en favorisant leur recyclage ou leur traitement approprié
- 6) Contribuer à la lutte des espèces envahissantes
- 7) Sensibiliser notre personnel, nos apprenants à tous les aspects de la protection de notre biodiversité.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Les enjeux que nous avons repérés se trouvent principalement au niveau des activités et du site de l'entreprise (in situ) et au niveau de l'approvisionnement, notamment en électricité et en carburant, de l'entreprise (en amont). Ce sont nos habitudes de consommation dans nos bureaux que nous nous engageons à améliorer. Nous souhaitons diminuer notre consommation d'eau potable et de carburant, trier plus intelligemment nos déchets ainsi que sélectionner de façon plus consciencieuse nos fournitures de bureau et les produits d'entretien que nous utilisons.
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	6	Nombre d'actions complémentaires	0
--	---	---	---

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">• Diminuer la consommation d'eau potable de l'entreprise de 10% en 4 ans.• Réduire notre empreinte carbone de 20% en 4 ans• Augmenter de 30% nos produit d'entretien bio d'ici 2ans• Introduire le recyclage dans les pratiques des employés de l'entreprise de 50% en un an• Contribuer à la lutte contre les espèces envahissantes sur 4 ans
-------------------------------	--

Observations

Même si l'état des lieux réalisé par l'entreprise pourrait être approfondi, les actions proposées répondent à la majorité de ses enjeux de biodiversité : disponibilité de l'eau, émissions de GES, pollution de l'eau, gestion des déchets, gestion des EEE et protection de la biodiversité locale.

Action complémentaire	Sensibiliser nos employés à la biodiversité de 100% en 1 an
------------------------------	---

Observations

L'entreprise a identifié une action complémentaire de formation de ses employés à la biodiversité. Cette action, initialement présentée comme action cœur de métier, a été reclassée en action complémentaire au regard de sa nature.

Elle aurait pu compléter avec d'autres actions volontaires de formation et sensibilisation aux enjeux du numérique pour les salariés (puisque l'enjeu est identifié par l'entreprise) ou aux enjeux de la biodiversité pour le public

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan couvre bien les enjeux principaux (eau, EEE, déchets, GES) et les objectifs sont en grande partie quantifiés. Le dispositif est structuré (comité de pilotage, référent).

En revanche, plusieurs informations manquent ou sont insuffisantes :

- dépendances à la biodiversité non formalisées,
- indicateurs et objectifs parfois flous ou incomplets,
- suivi et mesures correctives peu détaillés,
- implication des parties prenantes et ancrage local (Guadeloupe) peu explicités,
- ressources humaines insuffisamment précisées,
- échéances opérationnelles non détaillées pour certaines actions.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	Suffisant	Suffisant	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action présenté par le Domaine Canin montre une réelle volonté de mieux prendre en compte la biodiversité dans ses domaines d'intervention. Il cible des enjeux importants et cohérents avec ses activités en Guadeloupe, comme la gestion de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les déchets, la sensibilisation des salariés et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Les actions proposées marquent un progrès notable par rapport aux pratiques passées.

La création d'un comité de pilotage, le suivi régulier et la désignation d'un référent dédié constituent des points structurants pour l'organisation et la gouvernance. Toutefois, il conviendrait de clarifier certains indicateurs et objectifs pour assurer que les salariés s'approprient correctement la mise en œuvre, et définir des mesures correctives en cas de retard ou de difficulté. En conclusion, le plan est pertinent et structuré, mais il doit être renforcé par des indicateurs plus clairs et un suivi opérationnel précis.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Clarifier les objectifs ambigus (ex. : produits d'entretien bio, recyclage, sensibilisation) en définissant précisément le résultat attendu et la méthode de mesure.
- Structurer le suivi action par action : ajouter des indicateurs spécifiques, des fréquences de suivi et des points de contrôle pour chaque mesure.
- Formaliser les mesures correctives : prévoir un mécanisme clair de révision des actions si les objectifs ne sont pas atteints.
- Préciser les échéances opérationnelles : indiquer des dates cibles pour les achats et la mise en place des dispositifs (panneaux solaires, véhicules, etc.).
- Définir la répartition des ressources humaines sur chaque action
- Définir plus précisément les parties prenantes internes et externes associées à la définition du plan d'action
- Rendre les indicateurs plus pertinents et notamment pour les actions suivantes :
 - Diminuer la consommation d'eau potable de l'entreprise de 10% en 4 ans : l'indicateur doit bien être la consommation d'eau et non la quantité d'eau récupérée, conformément à l'objectif fixé
 - Réduire notre empreinte carbone de 20% en 4 ans : l'indicateur doit être l'empreinte carbone de l'entreprise, conformément à l'objectif fixé
 - Augmenter de 30% nos produits d'entretien bio d'ici 2 ans : l'indicateur et l'objectif de cette action doivent être clarifiés : est-ce le pourcentage d'augmentation de produits bio ou le pourcentage de produits bio ?
 - Introduire le recyclage dans les pratiques des employés de l'entreprise de 50% en un an : l'indicateur devrait être double : les litres de déchets recyclés mais aussi le taux de conformité du tri. L'objectif doit être clarifié.
 - Sensibiliser nos employés à la biodiversité de 100% en 1 an : la formulation demande à être reprécisée pour que l'indicateur et l'objectif soient clairs : Sensibiliser 100% de nos employés à la biodiversité en un an

III.1.2 Complément au plan d'action

- Formaliser les dépendances à la biodiversité (approvisionnement, régulation, culturel) pour renforcer l'analyse stratégique.
- Impliquer davantage les parties prenantes : préciser les acteurs externes (clients, fournisseurs, associations, autorités locales) et leur rôle dans la construction et le suivi du plan.
- Compléter le plan d'action avec des actions volontaires de formation et sensibilisation aux enjeux du numérique pour les salariés (puisque l'enjeu est identifié par l'entreprise) ou aux enjeux de la biodiversité pour le public.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Clarifier la gouvernance : définir clairement les rôles, responsabilités et modalités de suivi.

- Suivre chaque action avec des indicateurs dédiés et formaliser des mesures correctives en cas d'écart.
- Mobiliser les moyens manquants (panneaux solaires, sensibilisation, recyclage) et planifier les achats avec des échéances précises
- Impliquer davantage les parties prenantes externes (fournisseurs, clients, associations).

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la sincérité de la démarche et la cohérence de la mise en œuvre localement. En revanche, il a émis quelques réserves concernant la rigueur et l'exhaustivité de l'état des lieux réalisé (en particulier concernant les dépendances), la structuration du plan d'action, la mesurabilité des actions (indicateurs flous) et a regretté que le travail réalisé en lien avec les parties prenantes externe ne soit pas valorisé.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury a émis les recommandations suivantes dans la perspective du renouvellement du plan d'action :

- Se rapprocher de l'ARBIG afin de bénéficier d'un accompagnement concernant la rédaction du nouveau plan d'action et sa mise en œuvre
- Améliorer la structuration du plan d'action
- Approfondir l'état des lieux réalisé initialement et notamment formuler les dépendances de l'entreprise à la biodiversité
- Préciser les indicateurs permettant de mesurer la bonne mise en œuvre des actions
- Impliquer les parties prenantes externes en particulier les clients (travail avec les communes)
- Mentionner davantage vos actions concernant les autres EEE comme les mangoustes qui est une EEE problématique sur le territoire au même titre que l'iguane rayé.